

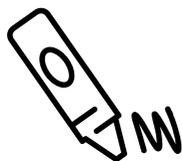
GUIDE

Faire garder son enfant

au Pays de Lunel



www.paysdelunel.fr



Faire garder son enfant au Pays de Lunel

Se séparer de son enfant et le confier n'est pas une chose simple de prime abord et les modes d'accueil qui vous sont proposés sont multiples.

**Comment trouver la bonne structure
qui répond à vos besoins et à ceux de vos enfants ?**

Le Pays de Lunel dispose de plusieurs accueils ou services avec des professionnels expérimentés qui vous aideront à choisir le plus sereinement du monde le lieu et les personnes qui accueilleront votre enfant, et la formule qui convient le mieux à votre famille. En tout il existe 204 places d'accueil en structures collectives et 819 places auprès des 270 assistant(e)s maternel(le)s agréé(e)s sur le territoire.

Les crèches

Elles peuvent être municipales ou associatives. On les appelle aussi « Établissement d'Accueil du Jeune Enfant ».

Leur fonctionnement est assuré par une direction confiée soit à une infirmière-puéricultrice soit à un éducateur de jeunes enfants. Elles accueillent vos enfants âgés de deux mois et demi jusqu'à leur scolarisation, suivant des horaires précis.

Au Pays de Lunel, il existe 4 crèches pour une capacité cumulée de 98 places.

Les micro-crèches

Elles peuvent être municipales, associatives ou intercommunales et sont encadrées par une référence technique confiée à un éducateur de jeunes enfants. À la différence des crèches, elles ont une capacité réduite (10 places).

Elles accueillent les enfants à partir de 10 semaines jusqu'à leur scolarisation en école maternelle.

Ces nouveaux dispositifs d'accueil sont au nombre de **4 sur le territoire**, pour une capacité de **40 places**.

Les haltes garderies

On les appelle aussi « Etablissement d'Accueil Occasionnel ».

Ces structures accueillent à temps partiel les enfants, âgés de 10 semaines jusqu'à 4 ans, afin de leur permettre de se familiariser, en douceur, avec la vie en collectivité.

Il existe un seul lieu de ce type, à Lunel, d'une capacité de **30 places**.

Les Assistant(e)s Maternel(le)s

Agréé(e)s par les services de la DPMIS (Direction de la Protection Maternelle Infantile et de la Santé), elles peuvent avoir **une capacité d'accueil maximal de 4 places**, à partir de la naissance jusqu'à 10 ans de l'enfant. Les horaires d'accueil sont personnalisés en fonction des possibilités de l'assistant(e) maternel(e) et des besoins de la famille.



Les crèches familiales

On les appelle aussi services d'accueils familiaux, ces structures accueillent les enfants de 10 semaines à 4 ans. Ils sont accueillis au domicile de l'assistante maternelle qui est intégrée au sein d'une équipe. Il n'y a qu'un seul établissement, situé à Lunel, pour une capacité de **36 places**.



Le RAM du Pays de Lunel

Il est votre partenaire qui vous renseigne sur les places disponibles, vous aide dans les formalités administratives et qui anime le réseau des assistant(e)s maternel(le)s du territoire.

C'est un service proposé à tous les habitants du pays de Lunel par la Communauté de Communes, soutenu et accompagné également par la CAF et le Conseil Départemental de l'Hérault.

La coordination petite enfance

Sa mission consiste d'une part à mettre en place et développer le projet des communes dans le champ de la petite enfance ; d'autre part à vous accompagner et vous orienter dans votre recherche de mode d'accueil.

La première coordination centralise les demandes pour la ville de Lunel au sein de ses 3 équipements. La deuxième intervient au niveau intercommunal pour les structures de Boisseron, Saint-Sériès, Villetelle et Saint-Just.



Les Arlequins

(Micro crèche Municipale)

155 rue de l'aficion
34160 **BOISSERON**
04 67 63 07 88
www.boisseron.com
petite.enfance@paysdelunel.fr

Gestionnaire : Mairie de Boisseron



D'une **capacité de 10 places** elle accueille les enfants de Boisseron, Saussines, Saint-Sériès, Saturargues, Vérargues, Villetelle et Saint-Christol à partir de **10 semaines jusqu'à leur scolarisation**.

Lieu d'éveil et de développement, elle propose une démarche d'accompagnement du jeune enfant et de sa famille.

Horaires :

De 7h30 à 18h30 du lundi au vendredi

Temps complet **Oui**

Temps partiel **Oui**

De manière régulière **Oui**

De manière occasionnelle **Oui**

Critères d'admission :

Habiter une des communes partenaires :
Saint-Sériès, Saturargues, Vérargues,
Saint-Christol, Villetelle, Saussines ou
Boisseron.

Pour s'inscrire :

Fiche de préinscription à compléter,
téléchargeable sur le site de la commune
ou à retirer à l'hôtel de ville des
communes partenaires.

À retourner dans votre hôtel de ville ou
directement auprès de la coordination
petite enfance intercommunale par mail
à l'adresse suivante :

petite.enfance@paysdelunel.fr



Présentation de la demande lors de la
commission d'attribution intercommunale
qui a lieu chaque année au mois de mai.

Tarifs :

Tarification selon le barème national de la
CNAF, calcul en fonction des revenus et
de la composition familiale :
de 0,13 € à 2,43 €/heure



Les petits princes

(Micro crèche Intercommunale)

325 Rue des Albizzias

34400 **SAINT-SÉRIÈS**

04 99 66 35 50

petite.enfance@paysdelunel.fr

Gestionnaire : SIVOM enfance & jeunesse



D'une **capacité de 10 places** elle accueille les enfants de Saint-Sériès, Saturargues, Vérargues, Saint-Christol, Villetelle, Boisseron et Saussines à partir de **10 semaines jusqu'à leur scolarisation**.

Lieu d'éveil et de développement, elle propose une démarche d'accompagnement du jeune enfant et de sa famille. Une petite structure intercommunale, encadrée par une équipe pluri disciplinaire constituée de 5 professionnels.

Avec la micro-crèche de Boisseron et la crèche de Villetelle, elle s'insère dans un projet qui permet de proposer 36 places d'accueil au Nord du Pays de Lunel.



Horaires :

De 7h30 à 18h30 du lundi au vendredi

Temps complet **Oui**

Temps partiel **Oui**

De manière régulière **Oui**

De manière occasionnelle **Oui**

À retourner dans votre hôtel de ville ou directement auprès de la coordination petite enfance intercommunale par mail à l'adresse suivante : petite.enfance@paysdelunel.fr

Toutes les demandes sont étudiées par la commission d'attribution intercommunale qui a lieu chaque année au mois de mai.



Critères d'admission :

Habiter une des communes partenaires : Saint-Sériès, Saturargues, Vérargues, Saint-Christol, Saussines, Villetelle ou Boisseron.



Tarifs :

Tarifification selon le barème national de la CNAF. Calcul en fonction des revenus et de la composition familiale, de 0,13 € à 2,43 €/heure.



Pour s'inscrire :

Fiche de préinscription à compléter, téléchargeable sur le site de la commune ou à retirer à l'hôtel de ville des communes partenaires.





Micro crèche de Saint-Just

(Municipale)

59 chemin des grillons
34 400 **SAINT-JUST**
04 99 54 44 61
www.stjust34.com
petite.enfance@paysdelunel.fr

Gestionnaire : Mairie de St-Just



D'une **capacité de 10 places** elle accueille les enfants de Saint-Just à partir de **10 semaines jusqu'à leur scolarisation**.

Une petite structure qui permet **un accueil collectif de 10 enfants au quotidien**. Forte de son implantation aux abords de l'école maternelle, elle propose des projets communs avec l'école mais aussi diverses activités pour le bien être du jeune enfant et permet d'accompagner l'enfant dans ses différents stades de développement. L'équipe est constituée d'une éducatrice de jeunes enfants, d'une auxiliaire de puériculture et de 2 animatrices titulaires du CAP Petite Enfance.

Horaires :

De 7h30 à 18h30 du lundi au vendredi

Temps complet **Oui**

Temps partiel **Oui**

De manière régulière **Oui**

De manière occasionnelle **Oui**

Critères d'admission :

Habiter à Saint-Just

Pour s'inscrire :

Fiche d'inscription à retourner avant le mois de mai à la mairie de Saint-Just ou directement auprès de la coordination petite enfance intercommunale par mail à l'adresse suivante : petite.enfance@paysdelunel.fr

Toutes les demandes sont étudiées par la commission d'attribution qui a lieu chaque année au mois de mai.

Tarifs :

Tarification selon le barème national de la CNAF, calcul en fonction des revenus des familles, et de la composition familiale, de 0,13 € à 2,43 €/heure.





Crèche multi-accueil de Villetelle

(Intercommunale)

4, avenue du Vidourle

34400 **VILLETTELLE**

04 67 86 85 77

petite.enfance@paysdelunel.fr

Gestionnaire : SIVOM enfance & jeunesse



VILLETTELLE

D'une capacité de 16 places, l'Etablissement d'Accueil du Jeune Enfant (EAJE) intercommunal de Villetelle accueille les enfants de Saint-Sériès, Saturargues, Vérargues, Saint-Christol, Saussines, Boisseron, Villetelle **à partir de 10 semaines et jusqu'à leur scolarisation.**

Lieu d'éveil, elle propose une démarche d'accompagnement du jeune enfant et de sa famille. L'équipe pluri disciplinaire propose différents types d'activités pour permettre un développement cohérent du jeune enfant.

Gérée par le SIVOM enfance & jeunesse, elle complète une offre de places sur le nord du Pays de Lunel. Cela comprend également les micro crèches de Saint-Sériès et Boisseron, soit un total de 36 places.

Horaires :

De 7h30 à 18h30 du lundi au vendredi

Temps complet **Oui**

Temps partiel **Oui**

De manière régulière **Oui**

De manière occasionnelle **Oui**

Critères d'admission :

Habiter une des communes partenaires : Saint-Sériès, Saturargues, Vérargues, Saint-Christol, Saussines, Boisseron ou Villetelle

Pour s'inscrire :

Fiche de préinscription à compléter, téléchargeable sur le site des communes partenaires ou à retirer à l'hôtel de ville des communes partenaires.

À retourner dans votre mairie ou directement auprès de la coordination petite enfance par mail à l'adresse suivante : petite.enfance@paysdelunel.fr

Toutes les demandes sont étudiées par la commission d'attribution qui a lieu chaque année au mois de mai.

Tarifs :

Tarification selon le barème national de la CNAF, calcul en fonction des revenus des familles, et de la composition familiale, de 0,13 € à 2,92 €/heure.





Les Bisounours

(Etablissement d'Accueil
du Jeune Enfant)

70, rue des Thermes
34 400 **LUNEL-VIEL**
04 67 83 72 80
bisounours.creche@orange.fr

Gestionnaire :
Association Les Bisounours



Lieu d'accueil d'enfants **de 10 semaines à 4 ans** d'une capacité de 17 places
Les bisounours est une petite crèche associative familiale et conviviale.
Les enfants sont accueillis par 8 adultes expérimentés.

Horaires :

De 7h30 à 18h30 du lundi au vendredi

Temps complet Oui

Temps partiel Oui

De manière régulière Oui

De manière occasionnelle Oui



Critères d'admission :

Habiter Lunel-Viel



Pour s'inscrire :

Appeler la directrice ou son adjointe, de
préférence entre 12h30 et 14h30



Tarifs :

Sous convention avec la CAF de l'Hérault,
la structure applique les barèmes
nationaux de la CNAF, en fonction du
revenu des parents et de la composition
familiale (nombre d'enfants à charge).
Les tarifs oscillent donc de 0,13€
à 2,92 €/heure.





La Maison de Kadine (Micro crèche associative)

107, place du 14 juillet
Maison des associations
34400 **LUNEL-VIEL**
04 99 64 45 34
laisondekadine@aliceadsl.fr

Gestionnaire : Association La Maison de Kadine



LUNEL-VIEL

D'une capacité de **10 places**, la maison de Kadine accueille en priorité les enfants de Lunel-Viel à partir de **10 semaines et jusqu'à leur scolarisation**.

Horaires :

De 7h30 à 18h30 du lundi au vendredi

Temps complet **Oui**

Temps partiel **Oui**

De manière régulière **Oui**

De manière occasionnelle **Oui**

Critères d'admission :

Habiter Lunel-Viel.

Pour s'inscrire :

Fiche de préinscription à retirer et à retourner à la crèche ou par mail sur demande.

Les demandes sont étudiées en mars et les places attribuées en fonction des places disponibles.

Tarifs :

6,60€ de l'heure

Vous pouvez bénéficier de la Prestation d'Accueil du Jeune Enfant (PAJE) de la CAF, au travers du versement du Complément de libre choix du Mode de Garde (CMG).





Les petits loups

(Multi-accueil Municipal)

Impasse Léopold Diot
34590 **MARSILLARGUES**

04 67 83 55 84
creche@marsillargues.fr

Gestionnaire : Mairie de Marsillargues



D'une **capacité de 25 places**, les petits loups accueillent les enfants de Marsillargues **à partir de 10 semaines et jusqu'à leur scolarisation**.

Lieu d'éveil et de développement, elle propose une démarche d'accompagnement du jeune enfant et de sa famille.

Horaires :

De 7h30 à 18h30 du lundi au vendredi

La crèche est fermée une semaine à Noël et quatre semaines en été.

Temps complet Oui

Temps partiel Oui

De manière régulière Oui

De manière occasionnelle Oui

Critères d'admission :

Habiter Marsillargues

Pour s'inscrire :

Prendre un rendez-vous avec la direction de l'établissement pour retirer le dossier de demande.

Déposer ce dossier de pré-inscription sur place, dès le 7^{ème} mois de grossesse. Les demandes sont étudiées lors de la commission d'attribution qui a lieu en mars.

Tarifs :

Tarifcation selon le barème national de la CNAF, calcul en fonction des revenus des familles, et de la composition familiale (nombre d'enfants à charge).

Les tarifs oscillent donc entre 0,13 € et 2,92 €/heure.





Service Accueil Familial Françoise Dolto

(Municipal)

233, chemin du jeu de mail
34 400 **LUNEL**
04 67 83 64 89
Yvette.regnier@ville-lunel.fr

Gestionnaire : Mairie de Lunel



LUNEL

D'une **capacité de 36 places**, ce service, géré par la ville de Lunel, propose des accueils au domicile des assistants maternels pour les **enfants âgés de 10 semaines et jusqu'à leur scolarisation**. C'est aussi un lieu d'accueil et d'éveil pour les enfants qui aide les parents à concilier vie familiale, vie sociale et vie professionnelle.

Les assistants maternels agréés sont encadrés par une puéricultrice.

Des temps collectifs hebdomadaires pour les enfants et les assistants maternels sont mis en place dans la structure multi-accueil.

Horaires :

De 7h30 à 18h30 du lundi au vendredi

Temps complet **Oui**

Temps partiel **Oui**

De manière régulière **Oui**

De manière occasionnelle **Oui**

Critères d'admission :

Résider à Lunel.

Etre inscrit sur la liste d'attente dès les premiers mois de grossesse.

Pour s'inscrire :

L'inscription se fait sur rendez-vous avec la coordinatrice petite enfance de la ville au 04 67 83 64 89.

La demande est ensuite présentée à la commission d'attribution des places qui a lieu chaque année au mois de mai.

Tarifs :

Le coût pour les familles est fonction des revenus mensuels et du nombre d'enfant à charge, ils varient entre 0,13 et 2,43€ / heure.





Le manège enchanté

(Multi-accueil Municipal)

233, chemin du jeu de mail
34400 **LUNEL**
04 67 42 78 41

Gestionnaire : Mairie de Lunel



D'une **capacité de 40 places**, le manège enchanté accueille les **enfants de Lunel à partir de 10 semaines et jusqu'à leur scolarisation**.

L'enfant et sa famille y sont accueillis et accompagnés de manière globale par une équipe pluri disciplinaire.



Horaires :

De 7h30 à 18h30 du lundi au vendredi

La structure est fermée une semaine à Noël, une semaine en avril et 3 semaines au mois d'août.

Temps complet **Oui**

Temps partiel **Oui**

De manière régulière **Oui**

De manière occasionnelle **Oui**



Critères d'admission :

Habiter Lunel

Effectuer une préinscription auprès de la coordinatrice petite enfance de la ville.



Pour s'inscrire :

Prendre contact avec la coordinatrice petite enfance qui effectuera la pré-inscription ou vous orientera, si nécessaire, vers une autre structure de la ville en fonction de votre besoin et des places disponibles.



Tarifs :

Tarifcation selon le barème national de la CNAF, calcul en fonction des revenus des familles, et de la composition familiale (nombre d'enfants à charge).

Les tarifs oscillent donc entre 0,13 € et 2,92 €/heure.





L'île aux enfants

(Etablissement d'Accueil Occasionnel Municipal)

50, rue Frédéric Mistral

34400 **LUNEL**

04 67 87 84 65

www.lunel.com

Gestionnaire : Mairie de Lunel



LUNEL

D'une **capacité de 30 places**, l'île aux enfants accueille les **enfants de Lunel à partir de 10 semaines et jusqu'à leurs 4 ans**, de façon occasionnelle à raison de **2 à 16 heures par semaine**.

Lieu d'éveil, d'apprentissage, et de socialisation, l'équipe de professionnelles, dans le cadre de leur projet pédagogique, accompagne aussi les parents dans leur rôle éducatif.

Horaires :

De 8h à 12h et de 14h à 18h
du lundi au vendredi

Temps complet **Non**

Temps partiel **Oui**

De manière régulière **Non**

De manière occasionnelle **Oui**



Critères d'admission :

Habiter Lunel



Pour s'inscrire :

Un premier rendez-vous est nécessaire pour prendre le dossier et préparer la future inscription.



Tarifs :

Tarifification selon le barème national de la CNAF, calcul en fonction des revenus des familles, et de la composition familiale (nombre d'enfants à charge).

Les tarifs oscillent donc entre 0,13 € et 2,92 €/heure.





Le RAM

Relais d'Assistant(e)s Maternel(le)s

386 avenue des abrivados

34400 **LUNEL**

04 67 83 45 47

ram@paysdelunel.fr

www.paysdelunel.fr

Gestionnaire : Communauté
de Communes du Pays de Lunel



Le Relais d'Assistant(e)s Maternel(le)s (R.A.M) a été créé en partenariat avec la CAF, le Conseil Départemental et la Communauté de Communes du Pays de Lunel. C'est un lieu d'information, de médiation et d'orientation pour les parents et les assistant(e)s maternel(le)s.

Horaires :

de 8h à 12h et de 13h30 à 17h30
du lundi au vendredi

Pour les parents, le RAM propose :

- > une aide dans la recherche d'un(e) assistant(e) maternel(le) agréé(e)
- > une information sur les droits et les obligations d'employeurs,
- > un accompagnement dans les démarches administratives (déclaration d'embauche, PAJEMPLOI, URSAFF, bulletin de salaire...),
- > une documentation sur les modes d'accueil des enfants,
- > un lieu de rencontre entre les parents et les assistant(e)s maternel(le)s.

Pour les Assistant(e)s Maternel(le)s agréé(e)s, le RAM propose :

- > Une mise en contact avec les familles employeurs
- > L'accès à une meilleure connaissance des droits et obligations
- > De faciliter les échanges avec d'autres assistant(e)s maternel(le)s ou professionnels de la santé

- > De sensibiliser les professionnels aux activités d'éveil du jeune enfant

Le RAM organise de nombreuses animations et rencontres à consulter sur : paysdelunel.fr

Tarif des Assistant(e)s Maternel(le)s :

Les tarifs sont libres et définis par chaque professionnel(le) d'accueil.

Prestation complémentaire :

La CAF, au travers de la Prestation d'Accueil du Jeune Enfant (PAJE), soutient financièrement les familles employeurs d'un(e) Assistant(e) Maternel(le) par le versement de l'allocation Complément Mode de Garde (CMG).

Il existe différents soutiens financiers également en fonction de la situation familiale.

Autre :

Les Educatrices du RAM sont à votre écoute pour vous accompagner au quotidien, personnaliser votre recherche d'un(e) Assistant(e) Maternel(le) dans les 15 communes du Pays de Lunel, et vous expliquer toutes les démarches. Rencontre sur rendez-vous.

En fonction de votre lieu d'habitation, voici les structures qui peuvent accueillir votre enfant :

Structure Commune d'habitation	RAM (P14)	Les petits princes (P.5)	Les Artequins (P.4)	Crèche multi-accueil de Villetelle (P7)	Micro-crèche municipale de St -Just (P.6)	Les Bisounours (P.8)	Maison de Kadine (P.9)	Les petits loups (P.10)	S.A.F. Françoise Dolto (P.11)	Le manège enchanté (P.12)	L'île aux enfants (P.13)
BOISSERON	X	X	X	X					X	X	X
CAMPAGNE	X										
GALARGUES	X										
GARRIGUES	X										
LUNEL	X								X	X	X
LUNEL-VIEL	X					X	X				
MARSILLARGUES	X							X			
ST-CHRISTOL	X	X	X	X							
ST-JUST	X				X						
ST-NAZAIRE DE P.	X										
ST-SÉRIÈS	X	X	X	X							
SATURARGUES	X	X	X	X							
SAUSSINES	X	X	X	X							
VÉRARGUES	X	X	X	X							
VILLETELLE	X	X	X	X							



**Coordination Petite enfance
Ville de Lunel**

04 67 83 64 89

Yvette Régnier

**Coordination Petite enfance
Communauté de Communes du Pays de Lunel**

04 67 83 45 49

Olivier Tapie



Informations complémentaires sur :

 **paysdelunel.fr**

Rubriques : Se déplacer, habiter, s'entraider
> Parents, enfants et modes de gardes

